

Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **4 avril 2016**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent.

Résolution numéro 45- 2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout d'une demande de commandite pour le relais pour la vie aux actes législatifs.

Résolution numéro 46-2016

Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 7 mars 2016 soit adopté en apportant la correction à la résolution 40-2016, que monsieur Raynald Champagne est directeur général de la Société de l'Agriculture de Lotbinière et non président.

Résolution numéro 47-2016

Demande de Dessercom

Attendu que les employés de Dessercom désirent présenter le film Sans Toi, soit un ciné film sur le suicide ; que cette présentation est cédulée pour le mercredi 11 mai 2016 à Saint-Sylvestre ; attendu que Dessercom s'occupera de toute la logistique de la présentation ; attendu qu'ils ont présenté une demande à la municipalité pour avoir une salle adéquate pour cette présentation ; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de mettre la salle Desjardins du Centre Multifonctionnel à la disposition de Dessercom pour la présentation du film Sans toi, que la municipalité de Saint-Sylvestre assumera les frais de location de la salle pour cet évènement.

Résolution numéro 48-2016

Appui à la CPTAQ pour Régis Savoie

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation faite par Régis Savoie, laquelle consiste en une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture (exploitation d'une sablière) sur les lot 5 783 330 situé dans la municipalité de Saint-Sylvestre dans le circonscription foncière de Thetford, pour une superficie totale de moins de 4 hectares ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Régis Savoie ;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte de critères visés à l'article 62 de la Loi, des

objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles de la zone 09-A et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par Régis Savoie ; que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre demande à monsieur Régis Savoie de se conformer à toutes les normes environnementales ainsi qu'au code de la sécurité routière.

Résolution numéro 49-2016

Achat des terrains 4 212 220 et 5 886 175

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre acquière de Estelle Bilodeau, à Saint-Anselme, l'immeuble suivant savoir ;

Des immeubles connus et désignés comme étant les lots quatre millions deux cent douze mille deux cent vingt, (4 212 220) ainsi que le cinq million huit cent quatre-vingt-six mille cent soixante-quinze (5 886 175) du cadastre du Québec, circonscription de Thetford ; que ces immeubles sont sans bâtisse, que cette acquisition soit faite pour le prix de trente mille dollars (\$ 30 000), payable comptant de l'acte notarié ; que Mario Grenier, maire et Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte que ci-dessus, à payer la considération, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Avis de motion

Le conseiller Monsieur Roger Couture donne avis de motion qu'il y aura harmonisation des règlements pour toutes les municipalités de la MRC de Lotbinière.

Résolution numéro 50-2016

Demande de la Coop Seigneurie

Attendu que la Coop La Seigneurie a présenté une demande à la municipalité de Saint-Sylvestre pour avoir les camions incendie pour la tenue de l'activité qui aura lieu le 10 juillet 2016 sur le territoire de Saint-Sylvestre ; que la voie publique pour accéder à cette activité est la Route du Moulin ; que cette route ne relève pas de la municipalité ; que les camions incendie sont pour des interventions reliées aux incendies et accidents ; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'autoriser l'activité de la Coop La Seigneurie qui se tiendra sur le territoire de Saint-Sylvestre le 10 juillet prochain ; que la municipalité de Saint-Sylvestre demande à la Coop La Seigneurie de faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec pour tout ce qui relève de la sécurité routière sur cette route.

Résolution numéro 51-2016

Reddition compte pour subventions MTQ

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de \$ 148 963 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur les routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

Pour ces motifs, sur une proposition Raynald Champagne, appuyé par Roland Gagné, et unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Sylvestre informe le ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution numéro 52-2016

Mandater une personne responsable pour l'achat des équipements pour le projet de la remorque fermée.

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre, en collaboration avec ses pompiers, va de l'avant avec le projet de remorque fermée, pour améliorer le sauvetage en forêt ; attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire mandater une personne responsable pour faire les achats au nom de la municipalité Saint-Sylvestre ; il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de mandater monsieur André Langlois, pompier de la municipalité de Saint-Sylvestre, à effectuer les achats reliés au projet de remorque fermée ; que le budget attribué est de \$ 13 088.21 plus taxes

Avis de motion

Le conseiller Monsieur Roger Couture donne avis de motion qu'il y aura à une prochaine assemblée de conseil un règlement sur l'occupation du domaine public de la municipalité selon les dispositions des articles 14.16.1 à 14.16.4 du code municipal du Québec.

Résolution numéro 53-2016

Énumération des routes municipales non adaptées pour des véhicules lourds à usage intensifs

Attendu qu'il y aura éventuellement des travaux de construction pour le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite ;

Attendu que la municipalité a transmis au promoteur du projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite, la résolution 08-2016 en date du 11 janvier 2016, mentionnant que son réseau routier local n'est pas adéquat pour du transport lourd à usage intensif relié au projet éolien, (transport de gravier, sable, béton, composantes éoliennes etc.) ;

Attendu que le promoteur désire recevoir d'une façon détaillée la liste des routes rencontrant cette problématique (structure de chemin, ponceaux etc.) ; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de remettre au promoteur du parc éolien Mont Sainte-Marguerite le document "liste des routes non adaptées sur le territoire de Saint-Sylvestre"; que la municipalité de Saint-Sylvestre demande de prévoir des bassins de rétention près des nouveaux chemins d'accès des propriétés privées afin d'y recevoir les eaux supplémentaires de ces nouveaux aménagements.

Résolution numéro 54-2016

Demande à Hydro-Québec pour de l'émondage sur le territoire de Saint-Sylvestre

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a reçu quelques demandes afin qu'Hydro-Québec soit plus rapide et efficace pour émonder les lignes électriques sur le territoire de St-Sylvestre ; attendu que lors du verglas en février, certains secteurs, dont les lignes électriques sont dans les secteurs boisés, ont été privés du service d'électricité pendant de nombreuses heures, (plus de 48 heures à des endroits) ; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Sylvestre demande à Hydro-Québec de prévoir de l'émondage sur son territoire dans les meilleurs délais ; que les endroits où les fils électriques traversent les arbres soient émondés.

Résolution numéro 55-2016

Demande d'aide financière au Cercle de Fermières de St-Sylvestre

Attendu qu'une demande d'aide financière a été présentée par les Fermières de St-Sylvestre à l'occasion de leur 16^e édition de leur gala d'amateurs qui aura lieu le 1er mai 2016; il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 145, qui correspond au remboursement de la location de salle pour cet événement.

Résolution numéro 56-2016

Appui à Transport Léon Inc. à la CPTAQ

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation faite par Monsieur Gaétan Therrien de la compagnie Transport Léon Inc., pour la propriété de Monsieur Gérard Parent, soit le lot 4 211 736 partie situé sur le rang St-André sur le territoire de Saint-Sylvestre ;

Attendu que cette demande consiste au renouvellement du permis d'exploitation d'une gravière et sablière ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Monsieur Gaétan Therrien de Transport Léon Inc. ;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte de critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles de la zone 01-A et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune contrainte négative en regard de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par Transport Léon Inc., représenté par Monsieur Gaétan Therrien.

Résolution numéro 57-2016

Recommandation pour le positionnement d'éoliennes

Attendu que le rapport du bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) a été déposé le 14 mars dernier ; que le BAPE recommande, que deux positions d'éoliennes sur le territoire de Saint-Sylvestre, soit la T21 et T22, devraient être à revoir ; que ces deux positions d'éoliennes auraient selon eux, un impact visuel important ; attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre avait demandé, dans un avis de conformité, d'être consulté sur le positionnement de certaines éoliennes ; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Sylvestre est en favorable au maintien des positions T21 et T22 sur son territoire.

Résolution numéro 58-2016

Demande du Club Lions

Attendu que le Club Lions de Saint-Sylvestre souhaite aller de l'avant avec un projet de nettoyage de fossés aux entrées du village et peut-être dans un rang ou deux ; attendu que certaines routes relèvent du ministère du Transport du Québec ; attendu que le Club Lions doit obtenir l'autorisation de la municipalité permettant que l'activité se déroule sur le territoire ; en conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre autorise et appuie le Club Lions dans son projet de nettoyage ; qu'elle suggère que le nettoyage des rangs pourraient être le parcours du Chemin St-Rémi ; que pour les routes relevant du ministère des transports, que les démarches nécessaires soient entreprises ; que lors de la journée prévue, la municipalité mettra à la disposition du Club Lions, l'inspecteur municipal et le camion, ainsi que l'accès à un conteneur.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Monsieur Francis St-Pierre a suggéré qu'il serait bien d'avoir une appellation à St-Sylvestre pour le temps des sucres. L'idée d'un concours via le journal a été lancée.

Rapport des comités

Bibliothèque : Développement du site internet, visite des élèves de l'école L'Astrale en avril. Nouvelles étagères pour les livres des tout-petits.

Loisirs : Dépôt d'une lettre de la famille Fortin-Lessard concernant le bon fonctionnement de la patinoire et de l'anneau de glace. Date du tournoi de balle à venir.

Matières résiduelles : Prochaine rencontre le 21 avril. Collecte des résidus verts, trois semaines supplémentaires sont prévues cette année.

Centre Multifonctionnel : Soirée conférence avec Steve Cameron prévue en début mai.

Inspecteur municipal : Soumission pour la possibilité d'acheter un "trailer". Les membres du conseil optent pour une location au besoin.

Travaux d'asphaltage pour le rang St-José, lance l'appel sous peu pour que les travaux soient terminés avant le 15 juillet.

Devis de déneigement, nous allons commencer à travailler sur le document prochainement.

Résolution numéro 59-2016

Mandat pour le nivelage des chemins

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de confier le mandat du nivelage des chemins à monsieur Donald Laliberté pour l'année 2016, et ce au prix de \$ 150/heure.

M.R.C. : Prochaine rencontre le 13 avril à Val-Alain

Pompiers : Soumissions pour le changement des fenêtres, le conseil demande d'inviter trois entrepreneurs soit Germain Giroux, Simon Napert et Martin Gagné.

Règlement concernant les permis de brûlage, on fera l'adoption en mai, certaines validations à faire avec le service incendie.

Salon des jeunes : Demande d'augmentation de salaire pour l'animateur. Vente de roses à l'occasion de la fête des mères.

Développement local : Nous avons reçu onze curriculum vitae pour le poste de coordonnateur.

Corporation DÉFI : Pas eu de rencontre.

Comité éolien : Appel d'offre pour l'entrepreneur général a été lancé le 9 mars pour un dépôt le 18 avril. C'est à la mi-mai que le choix sera fait.

Surveillant de chantier pour les municipalités, le conseil se demande si on fait des démarches pour avoir quelqu'un sur le terrain qui va s'assurer que les travaux (routes municipales) sont bien fait, (être nos yeux sur le terrain) ?

Résolution numéro 60-2016

Surveillant de chantier pour le projet éolien

Attendu que des travaux importants et majeurs seront effectués sur les chemins de la municipalité ; attendu que nous aurons besoin d'une personne qualifiée pour voir et valider que les travaux respectent bien les normes et matériaux requis pour une bonne structure de chemin ; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de prévoir l'embauche d'un surveillant de chantier lors des travaux des éoliennes, que les trois municipalités impliquées discuteront d'une mise en commun ou non de cette ressource.

Résolution numéro 61 -2016

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 5789 à 5852 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia : Rien n'a été apporté.

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 55 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 2 mai 2016.

Mario Grenier, maire

Ginette Roger, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Mario Grenier, maire